AVIS PUBLIC

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-120

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 12157, RUE NOTRE-DAME EST, AUX FINS DE L'USAGE PRINCIPAL « BUREAU » AINSI QUE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN SUR LE LOT 1 260 435 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES.

AVIS EST DONNÉ, par le soussigné, que le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA18 3011 0384 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 novembre 2018, le premier projet de résolution numéro PP-120, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le lundi 26 novembre 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

L'objet de ce premier projet de résolution vise la transformation et l'utilisation d'un bâtiment existant à des fins d'usage « bureau » et l'aménagement du terrain et la construction d'un bâtiment complémentaire. Quatre cases de stationnement seront aménagées sur le terrain.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse suppléante d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 215. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 182, 189, 216, 217, 218 et 222, telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.

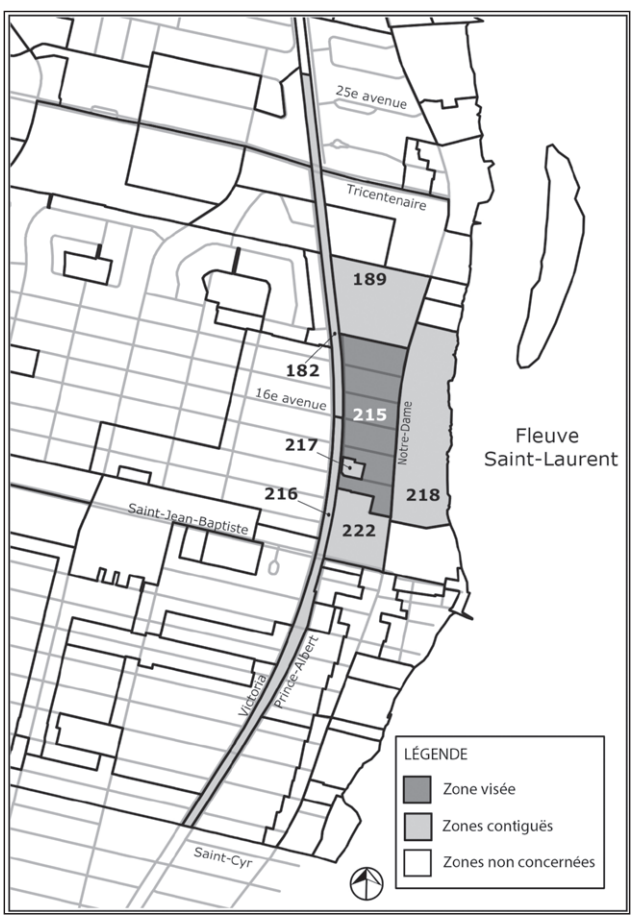

Ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 14 novembre 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat

>7546025